

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-287708317-20190417-GPP2019-597-AR ARRETE GRH/PERS/SPP n°2019-597

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2019
Affichage : 12/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DE LA GESTION DES PERSONNELS
SECTION PERSONNEL PERMANENT



Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,
Chevalier de la Légion d'honneur,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84.053 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2016.201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

VU l'avis favorable de la commission administrative paritaire réunie le 8 avril 2019 ;

SUR proposition du directeur départemental ;

arrête

Article 1er : La liste d'aptitude 2019 d'accès au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne au choix, avec effet au 1^{er} mai 2019, est fixée comme suit :

- CHANJOU Henri.

Article 2 : Le directeur des ressources humaines et le payeur départemental sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Melun peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

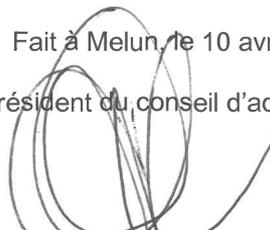
Article 4 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours et sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Mme la préfète de Seine-et-Marne
- Mme la payeur départemental.

Fait à Melun, le 10 avril 2019

La président du conseil d'administration,



Isoline GARREAU-MILLOT